



Separation et pension alimentaire

Par **bea61**, le **30/01/2013 à 08:40**

Bonjours, ayant quitté le domicile conjugal depuis le 01/06/2012 avec mes enfants (mon mari n'ayant mis dehors), nous avons fait une demande de divorce à l'amiable.
Nous avons une maison en crédit que mon mari doit garder à son propre nom ainsi que le crédit, nous avons l'accord de la banque. Cet accord date du 21/12/2012. Nous avons été convoquer par le notaire pour signer l'acte de liquidation de communauté mais à se rendez-vous mon mari (qui doit régler les frais gardant la maison) a pretexté ne pas pouvoir sans acquitter... le rendez-vous a été reporté au 03/03/2013. Le problème est que depuis le 01/06/2012, il ne me verse aucune pension alimentaire pour mes trois enfants de 17, 7 et 5 ans (alors qu'une somme de 100 euros par enfants a été accepté de sa part). Il faut savoir qu'il est chauffeur routier et a un salaire d'environ 2400 euros et que je suis actuellement au RSA avec un revenu de 1200 euros prestation familiale comprise.
Ma question : que puis-je faire pour qu'il me verse cette somme (puis-je demander un rappel et quel sont mes recours si au prochain rendez-vous au notaire il pretexte rne pas pouvoir régler les frais. Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **30/01/2013 à 13:04**

Bonjour, tant que le juge n'a pris aucune décision sur le montant de la pension, votre ex n'est pas obligé de payer et vous ne pouvez rien faire, cordialement

Par **bea61**, le **30/01/2013 à 20:04**

super bonne nouvelle...et si je vais voir le juge directement cela pourrait-il faire quelquechose

?

Par **cocotte1003**, le **30/01/2013 à 20:09**

oui, il vous faut d'urgence organiser la pension, le droit de visite..... et cela doit se faire par accord amiable entre les parents puis entériné par le juge ou en cas de désaccord le juge prendra une décision lors du divorce en fonction des documents que vous lui fournirez, des demandes et des preuves, cordialement

Par **bea61**, le **30/01/2013 à 20:57**

disons que le problème est que pour la pension, le droit de visite ... Tout est ok (tout est dans la convention de divorce qu'il a signé) le seul problème est qu'il ne verse rien pour les petits et pour passer devant le juge, pour officialiser le divorce il faut (d'après notaire) régler les frais des actes pour le règlement de la maison